

Arrêté interdisant la circulation et le stationnement Rue des Pâquis

Le maire de Messein,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 et L 2213-1,

VU le Code de la Route,

Considérant les pouvoirs de police du maire,

Considérant la demande présentée le 13/03/2025 par la société EUROVIA, impasse Clément Ader à Ludres, afin d'effectuer des travaux de création de chaussée en enrobés, sur le chemin piéton reliant la rue Simone Veil à la rue Florence Arthaud, du 17 au 21/03/2025,

Considérant la nécessité d'interdire la circulation des piétons, prévu par le code de la route, pour permettre le bon déroulement des travaux et assurer la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation des piétons sera interdite sur le chemin piéton reliant la rue Simone Veil à la rue Florence Arthaud, du 17 au 21 mars 2025, pour permettre à l'entreprise EUROVIA d'effectuer les travaux de création de chaussée en enrobés selon plan qui suit :



Article 2 : La signalisation et la protection du chantier sont à la charge de la société EUROVIA, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à la gendarmerie et à la société EUROVIA.

Fait à Messein, le 13 mars 2025

Le Maire,
Daniel LAGRANGE



DL